



UNSA-Education 92  
8 bis Rue Berthelot  
92150 SURESNES  
92@unsa-education.org

### **CDEN du 11 février 2021 – Déclaration liminaire**

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les conditions dans lesquelles se tient ce CDEN sont là pour nous rappeler, si besoin est, que nous traversons une période singulière.

Dans les écoles, les équipes subissent au quotidien les effets de la crise sanitaire. Le climat scolaire se dégrade de jour en jour. Les élèves ne vivent pas bien les restrictions liées au protocole sanitaire auxquelles ils sont confrontés. Les incidents se multiplient, ainsi que le nombre d'élèves au comportement dit « éruptif ». Les absences de collègues non remplacées sont de plus en plus fréquentes et désorganisent la vie des établissements. Les parents d'élèves, étant parfois eux-mêmes dans une situation personnelle ou professionnelle difficile, passent outre les fédérations de parents élus et sont de plus en plus interventionnistes face à l'incapacité des écoles à gérer la flambée des incivilités et le non remplacement des enseignants absents, que ce soit auprès des directions d'école ou des inspections de circonscription.

C'est dans ce contexte pesant que les mesures de carte scolaire sont présentées à ce CDEN. Alors que la dotation départementale de +20 postes pouvait laisser espérer une année de répit, de respiration, il n'en sera rien. Le nombre de fermetures de classes est largement supérieur au nombre d'ouvertures, et de nombreuses écoles vont voir leurs conditions d'enseignement se dégrader par rapport à celles de cette année.

Pourtant, même si nous pouvons raisonnablement espérer que l'année scolaire prochaine sera celle de l'après crise sanitaire, elle ne ressemblera pas à celle d'avant. Les dégâts occasionnés par la crise, aussi bien sur le plan des apprentissages que sur le plan du climat scolaire, seront longs à réparer. Ils le seront d'autant plus que les écoles n'auront pas les moyens humains d'y faire face. Encore plus que d'habitude il aurait été souhaitable, voire indispensable, que les écoles en éducation prioritaire puissent avoir des effectifs à 20 élèves par classe (en dehors des CP et des CE1), que les écoles hors éducation prioritaire puissent conserver une moyenne inférieure à 25 sans que cela engendre une fermeture de classe, que les RASED soient en capacité d'intervenir partout où cela est nécessaire, que les infirmières et les médecins scolaires puissent voir les élèves les plus fragiles, que les AESH soient suffisamment nombreux pour accompagner les élèves en situation de handicap. Mais pour y arriver il faut des moyens, et ceux donnés par le ministère sont loin d'être suffisants. C'est pourquoi l'UNSA-Education a alerté solennellement la présidente du Comité Technique du Ministère de l'Éducation Nationale mardi sur les conséquences des arbitrages budgétaires qui ont présidé à la préparation de la rentrée 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

*David PLANCHE*

*Représentant de l'UNSA-Education 92 au CDEN*